

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03758

Numéro SIREN : 500 712 138

Nom ou dénomination : VEGA

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/023480

VEGA
Société à responsabilité limitée
au capital de 52 000 euros
Siège social : 3 rue Jules Raimu - Bât 2
31200 Toulouse
500 712 138 RCS Toulouse

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1ier octobre 2020

L'an deux mille-vingt,
Le 1ier octobre,
A 19 heures,

Les associés de la société VEGA, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 euros, divisé en 2600 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Bertrand VAYSSADE, titulaire de 1274 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Guy VAYSSADE, titulaire de 1326 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand VAYSSADE, co gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de ne pas remplacer Monsieur Guy VAYSSADE, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Guy VAYSSADE de ses fonctions de cogérant à compter du 30 septembre 2020 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3v

6v

DEUXIEME RÉSOLUTION

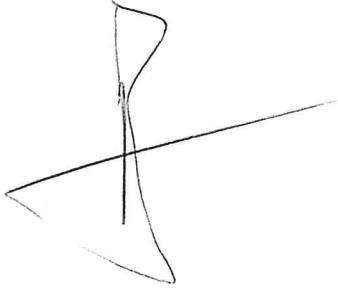
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et tous les associés.

Bertrand VAYSSADE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'B' shape with a horizontal line extending to the right.

Guy VAYSSADE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a large, curved flourish.